



14^e législature		
Question n° : 69461	de M. Damien Meslot (Union pour un Mouvement Populaire - Territoire-de-Belfort)	Question écrite
Ministère interrogé > Transports, mer et pêche		Ministère attributaire > Transports, mer et pêche
Rubrique > transports aériens	Tête d'analyse > pilotes	Analyse > formation. ENAC. perspectives
Question publiée au JO le : 18/11/2014 page : 9628		

Texte de la question

M. Damien Meslot attire l'attention de M. le secrétaire d'État, auprès de la ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, chargé des transports, de la mer et de la pêche sur la formation des pilotes de ligne à l'École nationale de l'aviation civile (ENAC). En effet, cette formation d'excellence particulièrement exigeante de 3 années accueille actuellement des promotions de 28 élèves en provenance de classes préparatoires. Alors que cette formation coûte 100 000 euros par élève à l'État, ceux-ci ont de plus en plus de difficultés à trouver un emploi à leur sortie d'école sur un marché du travail saturé. Cette situation est particulièrement onéreuse pour la Nation et constitue un réel gâchis pour les élèves ayant suivi cette formation et n'ayant pas trouvé d'emplois. C'est pourquoi il lui demande de bien vouloir lui indiquer quelles mesures il entend prendre pour résoudre ce problème et s'assurer que l'offre de formation est bien en adéquation avec les besoins dans ce secteur d'activité.